

# Les addictions au tabac et à l'alcool

## Déclaration du groupe UNAF

La réduction des risques est l'orientation prise par le présent avis : elle représente une approche innovante des addictions, assurément plus humaine et compréhensive de l'usager du tabac et/ou de l'alcool. Au lieu d'émettre un jugement sur ce qui est bien ou mal, on cherche à comprendre la dépendance d'un usager dans toute sa complexité pour identifier comment il pourra en sortir. La réduction des risques en France nécessite d'être enrichie par de nouvelles mesures visant à diminuer les prises de risques dans certains contextes et par certaines populations spécifiques. Son opposition historique aux politiques d'éradication des addictions doit être renversée pour qu'elle puisse enfin être une véritable passerelle entre la consommation régulière et le sevrage définitif.

Pour ce faire, le groupe de l'UNAF retient avec intérêt plusieurs préconisations.

En septembre dernier, Santé publique France a publié un rapport sur les consommations d'alcool et de tabac durant la grossesse, il en ressort des données suivantes :  
La consommation ne serait-ce qu'occasionnelle d'alcool pendant la grossesse concernerait une femme enceinte sur dix.

Le tabagisme pendant la grossesse concernerait quant à lui entre 20 % et 25 % des femmes enceintes.

Quatre femmes enceintes ou mères de jeunes enfants sur dix ont déclaré ne pas avoir été informées des risques de la consommation d'alcool et de tabac par le médecin ou la sage-femme les suivant ou les ayant suivies durant leur grossesse.

Dès lors, le groupe de l'UNAF soutient la préconisation n°7, qui appelle à un renforcement de la formation initiale et continue des professionnels de santé intervenant auprès des femmes enceintes. Un autre signal important serait de voir aboutir la démarche engagée par les pouvoirs publics pour que le pictogramme « femmes enceintes » apposée sur les bouteilles d'alcool soit agrandi et rendu plus visible par un contraste de couleurs.

Le groupe de l'UNAF insiste sur la pertinence de la préconisation n°4 de renforcer la prévention dès le plus jeune âge en associant les familles. Les actions de soutien à la parentalité et de renforcement des compétences parentales et éducatives sont reconnues comme ayant un impact bénéfique sur la capacité des jeunes à refuser ou limiter l'expérimentation des substances psychoactives. Le travail sur l'amélioration de la qualité du

lien entre parents et enfants, et ce depuis le plus jeune âge, renforce les facteurs de protection chez les futurs adolescents.

Enfin, le groupe de l'UNAF tient à remercier les rapporteurs d'avoir tenu le cap sur les préconisations en matière d'indépendance de la politique publique de prévention des addictions à l'alcool en excluant les alcooliers de cette politique.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.